



Human Rights our
Collective Responsibility

**81^{ème} Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des
Peuples**

**Discours d'ouverture prononcé par le Président de la Commission Africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples**

Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu

17 octobre 2024

- Excellence M. Dawda A. Jallow, Procureur Général et Ministre de la Justice de la République de Gambie ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Membres des différents Gouvernements et Délégués des Etats Membres de l'Union Africaine ;
- Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine représenté par Mme Patience Chiradza, Directrice, Direction de la Gouvernance et de la Prévention des Conflits ;
- Honorable Juge Modibo Sacko, Vice-Président de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Hon. Jean-Marie Nibirantje, Président de la Commission de la justice et des droits de l'homme au Parlement Panafricain ;
- Excellence Monsieur Volker Türk, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, représenté par M. Christian Mukosa, Représentant, Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Libéria ;
- Excellence Monsieur Olof Skoog, Représentant Spécial de l'Union Européenne pour les droits de l'homme ;
- Distingués représentants des Organes de l'Union africaine ;
- Honorable Madame la Vice-Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des Peuples et chers collègues Commissaires ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et intergouvernementales ;
- M. Joseph Whittal, Président du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'homme ;
- Mme Hannah Forster, Directrice exécutive du Centre Africain pour les Etudes sur la Démocratie et les Droits Humains ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société civile;
- Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tous protocoles dûment observés.

Bonjour !

C'est toujours un insigne honneur et un grand privilège pour moi de m'adresser à cette auguste assemblée, au nom de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), et en mon nom personnel, à l'occasion de l'ouverture de chacune de nos sessions.

Qu'il me soit permis, avant tout propos, d'exprimer mes vifs remerciements au Président de la République de Gambie, S.E.M Adama Barrow ainsi qu'à son Gouvernement pour leurs efforts continus dans l'accueil de nos sessions ordinaires et

pour son soutien indéfectible pour une organisation réussie de nos activités. Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, veuillez accepter la profonde gratitude de tous les Commissaires, pour toutes les dispositions prises et les moyens déployés par la République de Gambie, non seulement pour la chaleureuse hospitalité habituelle qui nous a été offerte mais également concernant l'opportunité qui nous est ici accordée de contribuer à l'avancée des droits de l'homme sur le continent africain et dans le monde.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue et adresser mes vifs remerciements à l'ensemble des dignitaires et participants qui ont accepté notre invitation pour se joindre à nous et prendre part à cette session. Votre présence à ces assises témoigne de votre attachement au service de notre continent et de la volonté de participer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme et au bien-être de la population africaine, et ceci en dépit de vos agendas très chargés.

J'aimerais saluer la participation de plus en plus active des membres du Comité des Représentants permanents de l'Union africaine à nos sessions, une dynamique de plus en plus grandissante, depuis la tenue de nos retraites conjointes, résultat d'une collaboration de plus en plus accrue entre nos deux organes.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;**

Cette 81^e Session Ordinaire de la Commission, comme les autres sessions publiques avant elle, est l'une des activités les plus importantes de notre institution. Elle constitue un moment unique et privilégié de nous retrouver ensemble pour échanger et faire le bilan sur un point important, à savoir la situation des droits de l'homme sur notre cher continent. Ces moments forts de la session nous offrent une occasion idéale d'évaluer, avec toutes les parties prenantes, la situation générale des droits de l'homme, de relever les développements positifs, d'identifier les domaines de préoccupation, les facteurs limitants et de partager les bonnes pratiques en vue de leur duplication dans nos pays respectifs, pour une meilleure promotion et protection des droits de l'homme.

Je tiens donc à souligner l'importance de garantir que ces rencontres puissent se dérouler en présentiel. Rien ne remplace la richesse et l'efficacité des échanges en face à face, où les discussions sont plus fluides, les consultations plus directes, et les partenariats plus forts. À cet égard, j'invite tous les États parties à la Charte africaine à tout mettre en œuvre pour alléger le fardeau financier au Gouvernement gambien en prenant des dispositions et des ressources financières nécessaires pour que ces

assises qui ne se tiennent que deux fois par an puissent se dérouler en présentiel dans vos pays respectifs. A cet effet, un panel sur l'accueil des sessions par les Etats parties est à l'ordre du jour de cette session afin d'approfondir cette question de très grande importance.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs ;**

Comme nous vous le rappelons régulièrement, la promotion et la protection des droits de l'homme est un chantier en perpétuelle construction et chaque Session ordinaire de la Commission constitue pour les différentes parties prenantes le baromètre temporel, par excellence, de l'évaluation de la situation des droits de l'homme sur notre continent.

Le Forum des représentants des institutions nationales des droits de l'homme et celui des acteurs de la Société civile ont déjà posé des diagnostics en prélude à cette Session. Les représentants des Etats parties se sont également réunis pour la toute première fois dans le cadre du Forum en pré-Session des Etats les 15 et 16 octobre pour dialoguer avec la Commission sur différents thèmes.

Au titre des domaines de préoccupation, le domaine sécuritaire reste préoccupant, notamment au Mali, au Burkina Faso, au Niger, au Nigeria, dans le nord du Ghana, au Togo, au Benin, au Soudan, en République centrafricaine, en Ethiopie, en Libye, en RDC, en Somalie, et au Cameroun. Ces pays sont particulièrement marqués soit par des attaques terroristes ou des crises et conflits internes.

La situation des droits de l'homme dans les régions d'Oromia et d'Amhara en Éthiopie reste critique, malgré les efforts visant à stabiliser le pays et à réduire les tensions ethniques et promouvoir la réconciliation nationale depuis la signature de l'accord de paix en 2022.

La Commission déplore les multiples violations des droits de l'homme et les conséquences qui découlent des conflits armés, notamment des pertes énormes en vies humaines, des déplacements massifs de populations à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières, des pillages et destruction de biens publics et privés.

La Commission est réellement préoccupée par la recrudescence de la migration irrégulière sur le continent et le bilan croissant des migrants décédés ou portés disparus au cours de cette année, sur la route migratoire de l'Atlantique vers les îles

Canaries en Espagne. Elle en appelle aux Etats Parties d'intensifier leurs efforts pour lutter contre cette tragédie qui ne fait qu'endeuiller notre continent.

S'agissant de la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à l'éducation qui est un droit fondamental en ce qu'il détermine l'exercice d'autres droits, la Communauté africaine et internationale est interpellée sur la fermeture de plusieurs établissements scolaires dans beaucoup de pays comme au Burkina Faso et au Niger.

La Commission s'indigne des atteintes répétées contre certains individus sur la base de leur orientation sexuelle et l'identité de genre réelle ou supposée, notamment l'homophobie grandissante contre les membres de la Communauté LGBTI+ en Côte d'Ivoire durant ces derniers mois. Il existe dans ce pays, des pétitions et Campagnes dénommées « Opération zéro Woubis en Côte d'Ivoire ». Woubi est une appellation attribuée à des hommes efféminés pratiquant l'homosexualité, puis étendue à toute la Communauté LGBTI+). Ces campagnes ont été lancées dans les rues et à travers les réseaux sociaux appelant à traquer et faire disparaître les « woubis de la Côte d'Ivoire ». C'est également le cas des défenseurs des droits de l'homme travaillant sur les questions des minorités sexuelles et l'identité de genre emprisonnés au Cameroun.

L'environnement général de la Société civile et les restrictions de l'espace civique restent inquiétants sur notre continent. Les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes sont confrontés à des menaces persistantes dans certains pays. La Commission a relevé la restriction du droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Les autorités ont eu recours à un usage excessif de la force et parfois même à la force léthale pour réprimer les manifestations, entraînant parfois des décès et des arrestations massives des manifestants. Au Kenya, plus de 300 manifestants ont été arrêtés lors de récentes manifestations contre un projet de loi fiscale. Des défenseurs de l'environnement ont été assassinés en Afrique du Sud et d'autres emprisonnés en République démocratique du Congo (RDC), en Tanzanie et en Ouganda. En RDC, les Défenseurs des droits de l'homme qui se sont prononcés contre la levée du moratoire sur la peine de mort font l'objet d'une répression accrue de la part des autorités congolaises. En Tunisie, l'arrestation et la détention de défenseurs des droits des migrants et les campagnes de diffamation à leur encontre constitue pour la Commission un défi majeur.

Les restrictions imposées à l'utilisation d'Internet compromettent davantage le droit à la liberté d'expression dans beaucoup de pays d'Afrique.

La Commission s'inquiète également des menaces et actes de représailles contre les voix dissidentes, particulièrement celles qui s'expriment sur des sujets devenus tabous comme la durée prolongée des Gouvernements de transitions ou l'adoption de nouvelles constitutions pour augmenter les mandats présidentiels des dirigeants en place. Je saisis cette occasion pour inviter les pays en période de transition politique à respecter les échéances établies pour l'organisation des élections présidentielles.

Nous ne passerons pas sous silence l'enrôlement forcé des magistrats dans les opérations de sécurisation du pays ainsi que l'enlèvement de personnes devenu un phénomène qui monte en puissance au Burkina Faso, dont l'illustration récente est l'enlèvement de deux avocats le 10 octobre 2024, leurs corps sans vie ont été découverts deux jours après.

La Commission note un faible taux de ratification des instruments régionaux et internationaux des droits de l'homme au cours de la période d'intersession et invite les Etats parties à accélérer le processus de leur ratification, étape importante qui constitue une marque de volonté politique des Etats à la reconnaissance des droits y garanties en vue de leur mise en œuvre pour le bien et l'intérêt des populations.

A tout cela viennent s'ajouter la persistance de la pratique de la torture et des mauvais traitements cruels, inhumains ou dégradants dans nos lieux de détention, la surpopulation carcérale, l'affaiblissement de l'autorité des institutions judiciaires, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le chômage, les violences sexuelles et les discriminations basées sur le genre, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, l'exploitation et la distribution inéquitables des ressources naturelles, la corruption et son impact sur le développement de notre continent, sont autant de formes de violations des droits de l'homme documentées dans les rapports qui nous sont régulièrement soumis par les victimes et les différents acteurs impliqués dans la défense des droits de l'homme.

Toutes ces situations interpellent toutes les parties prenantes au premier rang desquelles les Etats parties et les leaders politiques qui doivent les reconnaître et prendre des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre toutes formes d'abus et de violations des droits de l'homme sur notre continent. Nous devons également travailler ensemble pour veiller à ce que les responsables de ces violations soient tenus pour responsables et que justice soit rendue aux victimes.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;**

Malgré ces défis, plusieurs développements positifs en matière de droits de l'homme ont marqué le continent depuis notre dernière rencontre au mois de mai 2024. Il est important d'en souligner quelques-uns car ils témoignent de notre résilience à avancer, malgré ce tableau sombre.

Il me plait de saluer les élections présidentielles pacifiques et réussies tenues en Algérie, en Mauritanie, au Rwanda et en Tunisie. Je félicite les heureux gagnants et remercie les candidats malheureux qui ont fait preuve d'un véritable esprit démocratique en acceptant les résultats des urnes. Je félicite également les citoyens de ces pays pour ce succès qui doit être approfondi et accompagné. Je saisis cette occasion pour inviter les Etats qui se préparent pour les élections dans les prochains mois, de prendre les dispositions qui s'imposent pour permettre des élections libres, justes, pacifiques et transparentes, dans le strict respect de la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance.

La Commission accueille avec satisfaction les mesures prises par certains Etats afin de désengorger les prisons et réduire la surpopulation carcérale, notamment la grâce présidentielle du 2 Août 2024 accordée par le Président de la République du Benin à 464 détenus et la grâce présidentielle accordée le 8 août 2024 par le Président de la République arabe d'Égypte pour la libération de 600 condamnés. Cette opération a eu lieu également en République Démocratique du Congo où 1685 détenus ont été mis en liberté sur l'impulsion du Président de la République.

Elle salue les progrès significatifs réalisés par la Tunisie en introduisant en août 2024, une nouvelle législation qui prévoit des protections juridiques renforcées pour les mères célibataires et leurs enfants, marquant ainsi une étape importante dans la réduction de la discrimination fondée sur le sexe dans le droit de la famille.

La Commission se félicite de l'engagement du Gouvernement de Sierra Léone à assurer un quota de 30 % de femmes aux postes électifs, constituant ainsi un pas positif vers l'inclusion politique.

S'agissant de la ratification des traités et conventions, la Commission voudrait féliciter les Etats qui ont permis l'entrée en vigueur du Protocole à la Charte africaine relatif aux Droits des Personnes Handicapées en Afrique et le Protocole à la Charte africaine sur les droits de personnes âgées après le dépôt de 15 ratifications, conformément auxdits Protocoles. Il y a lieu de souligner la ratification de la ratification par la Cote d'Ivoire et l'Afrique du Sud de la convention des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La Commission se réjouit de l'adoption par le Parlement panafricain d'une résolution soutenant l'adoption du protocole à la charte africaine portant abolition de la peine de mort. A cet effet, j'invite les Etats parties à emboîter le pas en soutenant le processus d'adoption dudit projet de protocole initié par la Commission devant les organes délibérant de l'Union Africaine depuis 2015 et pour lequel l'Honorable Idrissa Sow est en train de faire le suivi. Je l'en félicite.

La Commission salue les efforts du Gouvernement du Kenya d'introduire des lois progressistes sur les réfugiés permettant à ces derniers de travailler, de créer des entreprises et d'accéder à l'éducation ; une approche qui s'aligne sur la politique mondiale de l'intégration des réfugiés dans les Communautés d'accueil plutôt qu'à leur maintien dans des camps.

Elle salue en outre les nouvelles directives du Gouvernement tanzanien relatifs au rétablissement des Services sociaux de base notamment les services de santé, d'éducation et d'approvisionnement en eau dans la zone de conservation de Ngorongoro et la levée des restrictions imposées à ses résidents.

Concernant le droit numérique, la Commission se félicite de l'adoption par les autorités gambiennes, au mois de septembre 2024, des lois clés visant à améliorer l'accès à l'information et à protéger les droits numériques. Elle se félicite également du rejet par le Parlement gambien, le 15 juillet, d'un projet de loi visant à abroger la loi de 2015 sur les femmes (amendement) interdisant les mutilations génitales féminines.

La Commission note également des Initiatives d'autonomisation des jeunes, dans certains pays par une mise en œuvre de politiques alignées sur la Charte africaine de la jeunesse, en mettant l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle.

Je souhaite aussi féliciter les cinq (5) pays de l'union Africaine qui ont été élus au Conseil des Droits de l'Homme, à savoir le Benin, la Gambie, le Kenya, la RDC et l'Ethiopie. Dans ce cadre, je note et félicite aussi le Royaume du Maroc qui préside le Conseil des Droits de l'Homme depuis janvier 2024.

Ces développements doivent être salués. Ils montrent qu'avec de la volonté politique et des efforts concertés, nous pouvons progresser vers une Afrique qui incarne pleinement les principes de dignité, de justice et de respect des droits humains.

A la suite de ce bilan cité à titre indicatif, la Commission n'a aucun doute que les réflexions, les échanges, le partage d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que les recommandations formulées dans un climat de respect, de tolérance et de dialogue

constructif, contribueront à surmonter et à relever les défis identifiés. Les droits de l'homme ne sont pas une option ; ils sont un impératif pour le développement de l'Afrique.

**Excellence Monsieur le Ministre,
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs ;**

Cette année, la Commission a pris une nouvelle route. Le traditionnel et incontournable Forum des ONGs s'est tenu avec une forte mobilisation et un engagement indiscutable des ONGs et autres organisations de la Société civile que je félicite. Le Forum des INDHs a également été un franc succès.

La nouveauté, c'est la première édition du Forum des Etats avec la participation de 25 Etats sous le leadership de Mme la Présidente du Sous-Comité du Comité des Représentants Permanents en charge des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance.

Avec ces trois piliers, la Commission devait se sentir honorée d'avoir mis en place une architecture institutionnelle complète. Il faut désormais travailler à protéger cette dernière contre des forces de déstabilisation toujours tapies dans le noir.

L'Afrique n'ira mieux, c'est ma conviction personnelle, que si nous avons une Société civile forte. J'ai conseillé et conseille partout que ceux qui ont mis leurs mains sur la Société civile, puissent les ôter.

Les ONGs ont été transformées en GONGO. Nous devons travailler pour que notre Forum des ONGs, le FONGO (en sigle) ne soit pas transformé demain en « GOFONGO*1 », s'il devient une structure faible de résonance des opinions d'Etat. L'Afrique a besoin d'une Société civile forte.

Pour terminer, alors que le système africain des droits de l'homme est menacé par une cachexie, un affaiblissement, mon message à toutes les parties prenantes est que nous devons tenir bon pour combattre « le fatigue reporting », « le fatigue litigation » et « le fatigue collaboration ». La complémentarité entre la Commission et la Cour a déjà été relancée. Les deux Bureaux ont aplani déjà les divergences et vont bientôt formaliser cela dans un instrumentum.

* GOFONGO: Governmental Forum of NGOs

**Excellence Monsieur le Ministre,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,**

Avant de clore mon allocution, permettez- moi de réitérer les remerciements de la Commission à tous les participants présents à ces assises notamment aux représentants des États parties, des Organes de l'Union africaine, des organisations internationales et intergouvernementales, des institutions nationales des droits de l'homme, des Organisations non gouvernementales et de la Société civile ainsi qu'à nos partenaires pour leur engagement et leur détermination en faveur des droits de l'homme, en particulier pour leur soutien constant et multiforme au travail de la Commission.

A l'ensemble des personnalités présentes, la Commission dit merci pour votre participation à notre session et pour vos contributions au bon déroulement de nos délibérations.

Je termine mon propos en souhaitant à tous et à toutes une très bonne Session et je formule le vœu qu'elle soit constructive et couronnée de succès pour l'avancement des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'état de droit en Afrique.

Je vous remercie pour votre aimable attention !